

Date de la convocation :

27/01/2021

Date d'affichage :

03/02/2021

**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 FEVRIER 2021**

Sous la présidence de Monsieur Yves RUDIO, maire

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 7, dont 3 en distanciel

Présents : Marie-Hélène BEINSTEINER, Gabrielle EHRETSMANN, Cyrille HAEHNEL, Jean-Georges KOLB, Nicolas LANNO, Jérôme LEFEVRE.

Distanciel : Jessica CLEISS, Olivia HUMANN, Christian VOEGELE.

Absent excusé : 0

Monsieur le maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

06. Mise en non-valeur

07. Dispositif de Travail non rémunéré (TNR)

Le secrétaire de séance est désigné par Monsieur le maire : Marie-Hélène BEINSTEINER

ORDRE DU JOUR

01. Approbation du PV de la réunion du C.M. du 12 janvier 2021

02. Intervention extérieure de Monsieur Mathieu MOUTON, technicien ONF territorial : principes et gestion de la forêt communale de Weinbourg

03. Forêt communale : Programme des travaux – Etat prévisionnel des coupes

04. Entretien du complexe sportif

05. Plan départemental d'actions de la sécurité routière

06. Mise en non-valeur

07. Dispositif de Travail non rémunéré (TNR)

08. Divers

01. Approbation du PV de la réunion du C.M. du 12 janvier 2021

Remarques : RAS

Le procès-verbal de cette réunion ne suscitant plus aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité des membres présents lors du conseil de ce jour.

Nombre de votants : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

02. Intervention extérieure de Monsieur Mathieu MOUTON, technicien ONF territorial : principes et gestion de la forêt communale de Weinbourg

Monsieur MOUTON expose les grandes lignes des travaux et coupes à prévoir dans la forêt communale de Weinbourg en 2021.

Pour rappel, en 2020, 1000 m³ sont tombés par terre. La conjoncture est actuellement difficile dans la filière du bois. Le mois dernier, 200 m³ de sapins ont été travaillés.

Monsieur MOUTON propose ensuite les travaux qui devront être réalisés en forêt en 2021. Beaucoup de parcelles sont inscrites dans ce programme, car non exploitées depuis 3 ans, elles figuraient hors des ventes. Il existe actuellement une grande tension sur le sapin et l'épicéa (charpentes), le pin (palettes) aussi. Les coupes seront programmées au coup par coup, en fonction des garanties de vente, avant de lancer une exploitation. Le bois d'œuvre résineux figure en plus grande quantité dans le calendrier prospectif de coupes.

Le programme d'exploitation :

Le chêne sera vendu aux enchères, pour le reste l'ONF fonctionnera par contrats. Si l'opportunité se présente, il existe la possibilité de travailler avec des entreprises de proximité. En ce qui concerne le SIVU, actuellement 2 bûcherons sont employés à plein temps, mais on recherche toujours un bûcheron qualifié supplémentaire. Le SIVU ne s'occupera plus des parcelles de petits bois.

Le programme des travaux :

- Travaux courant d'entretiens, d'infrastructure, de sylviculture,
- Opération d'enrichissement dans les parcelles de pin avec plantation d'autres essences (feuillus). A terme, il est important d'évoluer vers des nouvelles essences,
- Broyage de zone pour essayer de planter du pin ensuite,
- Travaux sylvicoles : plus délicat, car il faut annuellement dégager les plantes invasives comme la fougère,
- Toilettage : après une exploitation, il faut repasser dans une parcelle et réparer la casse. Il s'agit d'améliorer pour repartir sur une bonne base,
- Protection pour les dégâts de gibiers (chêne) par des clôtures (13€ de mètre linéaire) ainsi que des grillages. En 2021, la parcelle 10 sera concernée ; il s'agit de la zone impactée par la tempête de 2020 (hêtres). A l'avenir, il faudra compter davantage sur la régénération naturelle,
- Plantation sur des zones très précises,
- Travaux d'infrastructures : entretien des chemins (vider les cuvettes aux bords des chemins),
- Entretien des talus et des accotements Fauchages tardifs, attendre que les plantes montent en graines,
- Travaux environnementaux : suivi, contrôle et maîtrise des plantes invasives,

- Opération de maintien de la propreté autour de l'étang (ramassage des déchets, ...) et dans l'abri. Enlever les vieux grillages. Il faut rendre les choses propres et agréables.

03. Forêt communale : Programme des travaux – Etat prévisionnel des coupes

Programme prévisionnel d'exploitation :

➤ Recettes brutes HT (volume total 2328 m ³)	+ 100.420€
➤ Dépenses : Prévisions des coupes à façonner	
- Abattage et façonnage : en régie	34.960€
Abattage et façonnage à l'entreprise	12.450€
- Débardage	<u>20.510€</u>
Recettes prévisionnelles (hors honoraires) :	32.500€
➤ Ventilation des dépenses d'exploitation des bois façonnés :	
- Dépenses HT d'abattage et façonnage en régie communale :	
Salaires + charges ouvriers	24.448€
Charges patronales (43%)	<u>10.512€</u>
Total :	34.960€
- Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :	<u>12.450€</u>
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :	47.410€
Dépenses HT de débardage et de câblage	20.510€
Honoraires	7.015€
Assistance à la gestion de la main-d'œuvre HT	<u>1.748€</u>
Frais totaux d'exploitation HT	- 76.683€
TVA sur les frais d'exploitation	5.049€
Bilan net prévisionnel HT	+ <u>23.737€</u>

Programme des travaux :

➤ Travaux de plantation HT (broyage)	2.830€
➤ Travaux sylvicoles HT (toiletage, dégagement)	2.330€
➤ Travaux de protection/sangliers HT (clôture)	6.270€
➤ Travaux d'infrastructure HT (entretien routes et chemins)	2.740€
➤ Travaux environnementaux HT (élimination indésirables)	370€
➤ Travaux divers HT (propreté des forêts et espaces naturels)	640€
Budget net prévisionnel HT	15.180€

Après délibération, les élus se laissent la possibilité de reporter le broyage et acceptent le plan prévisionnel de coupes et de travaux.

Nombre de votants : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

04 Entretien du complexe sportif

L'entreprise CSE-COSEEC de Duppigheim a transmis plusieurs devis concernant l'entretien annuel du complexe sportif.

Après délibération, les élus décident de :

- retenir le devis N°CSE210117 pour les prestations mécaniques du terrain d'honneur 2021 pour un montant de 4.367,30€ HT
- retenir le devis N°CSE210118 pour l'option de traitement 2021 : traitement sélectif ST pour un montant de 678,00€ HT,
- retenir le devis N°CSE210119 pour le plan de fertilisation 2021 pour un montant de 1809,52€ HT.
- autorisent le maire à signer les devis
- prévoient de budgétiser la somme nécessaire au budget primitif 2021.

Monsieur Jean-Georges KOLB va contacter l'entreprise pour essayer d'obtenir le meilleur prix avant signature des devis.

Nombre de votants : 7 POUR : 5 CONTRE : ABSTENTIONS : 2
(MM. Jean-Georges KOLB, Nicolas LANNO, Christian VOEGELE n'ont pas pris part au vote, pour cause de conflit d'intérêt)

05 Plan départemental d'actions de la sécurité routière

Le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) est un dispositif départemental destiné aux enfants de 6 à 11 ans visant à généraliser l'apprentissage du vélo et la formation nécessaire à une réelle autonomie sur la voie publique avant l'entrée au collège.

Il poursuit trois enjeux :

- un enjeu de sécurité ;
- un enjeu de développement des mobilités actives ;
- un enjeu de développement de la pratique d'activité physique et sportive durable.

Le SRAV a pour objectif d'attester un quart d'une classe d'âge d'ici 2022, par le biais d'une formation encadrée de 10 heures réparties en trois étapes :

- bloc 1 – savoir pédaler : maîtriser les fondamentaux du vélo ;
- bloc 2 – savoir circuler : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé ;
- bloc 3 – savoir rouler à vélo : circuler en autonomie sur la voie publique.

La Direction Départementale des Territoires a publié le 11 janvier 2021 un appel à projets sur le Plan Départemental d'Actions de la Sécurité Routière (PDASR). L'échéance d'inscription est fixée au 26 février 2021. Des actions menées dans le cadre du SRAV peuvent être subventionnables dans la catégorie "Piétons et Cyclistes". Il s'agira davantage d'actions de formation d'encadrants SRAV et d'intervention de personnes qualifiées SRAV.

Dans le cadre du RPI Obersoultzbach-Weinbourg-Weiterswiller, les communes souhaitent mettre en place ce dispositif, afin que tous les enfants des trois communes puissent accéder à cette intervention. La commune de Weiterswiller mettra à disposition la salle polyvalente et ses abords pour rendre cette action possible. Une rotation en bus sera probablement nécessaire. Ce programme sera dispensé hors temps scolaire, le samedi 19 juin 2021.

Nombre de votants : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

06 **Mise en non-valeur**

Monsieur le trésorier a transmis une demande pour admission en non-valeur. Il s'agit d'une location de la salle polyvalente de 2014 pour un montant de 140 €.

Cette créance est irrécouvrable. La personne étant en surendettement, a bénéficié d'une décision d'apurement de ses dettes en janvier 2021.

Après délibération, les élus décident de

- mettre cette somme en non-valeur, soit 140 € et de le budgétiser au compte 6541

Nombre de votants : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

07. **Dispositif de Travail non rémunéré (TNR)**

Compléments d'information par rapport à la délibération n° 6 de la séance du conseil municipal du mardi 12 janvier 2021 :

Le dispositif de Travail non rémunéré (TNR) permet au Procureur de la République de proposer à l'auteur d'une infraction d'effectuer un travail au sein d'une collectivité, d'une association ou d'une entreprise avec qui une convention aura été signée. Le TNR se distingue ainsi du Travail d'intérêt général qui est une peine prononcée par le tribunal à l'encontre de la personne reconnue coupable des faits qui lui sont reprochés.

Le Parquet sera susceptible de proposer une mesure de TNR à titre principal à des primo-délinquants ayant commis des infractions d'atteintes aux biens (dégradations par exemple) et notamment au préjudice des communes ou des administrations. La durée moyenne d'un TNR est de 35 heures et peut aller jusqu'à 60 heures.

Il appartient à chaque lieu d'accueil d'indiquer les périodes au cours desquelles l'accueil de personnes soumises à un TNR est opportun, ainsi que le nombre de postes possibles.

Une fois la décision d'orientation vers un TNR prise, la mesure est confiée à une association nommée Déléguée du Procureur, chargée d'assurer le contrôle et le suivi de la décision de justice et de faire le lien avec l'ensemble des parties (personne mise en cause, représentant du lieu de TNR, référent du TNR et administration pénitentiaire pour les démarches administratives obligatoires).

Cette association, garante de la bonne exécution de la mesure, sera donc l'interlocuteur principal de la commune et son représentant pourra être utilement contacté à tout moment et notamment en cas de difficultés lors de la réalisation du TNR (incidents, retard ou absence de la personne, etc.).

Pour que la Commune puisse être inscrite comme lieu d'accueil, quelques démarches préalables seront nécessaires :

- Une décision du conseil intercommunal devra être votée pour donner plein accord à la mise en œuvre de cette mesure et
- Une convention devra être signée entre le Parquet et la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre portant sur le nombre de postes ouverts au TNR ainsi que la nature de ces postes (manutention, entretien de bâtiments, entretien d'espaces verts, etc.).

Le Parquet a entamé à ce jour cette démarche sur le territoire de la Communautés de Communes de Hanau-La Petite Pierre et a pris contact avec Monsieur le Président de l'intercommunalité aux fins de lui présenter cette démarche et de voir réinvesti le CISPD, instance particulièrement adéquate pour développer et faire vivre des projets de cette nature.

Après délibération, le conseil municipal décide de donner suite à l'appel du Procureur, sous réserve de pouvoir revenir sur sa décision en cas de difficultés avec le profil des personnes susceptibles d'intervenir.

Nombre de votants : 10 POUR : 7 CONTRE : 3 ABSTENTION : 0

08. Divers

08.01. Arrêté de stationnement aux abords de l'école

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a pris l'arrêté 02/2021 pour interdire le stationnement aux abords de l'école le long des bandes jaunes matérialisées au sol.

08.02. Devis TDN Matériaux Saverne

Monsieur le maire informe le conseil municipal avoir réceptionné un devis d'une valeur de 989,05 € HT de l'entreprise TDN Matériaux (3 Rue de l'Artisanat, 67700 Saverne) pour la fourniture d'une clôture séparant l'aire de jeux du parking attenant, dans l'aire de rencontre multigénérationnelle. D'autres devis sont en cours.

08.03. Devis Hélène Paysage

Monsieur le maire informe le conseil municipal avoir réceptionné un devis d'une valeur de 2 397,00 € HT de l'entreprise Hélène Paysage (40 Route de Rothbach 67340 Ingwiller) pour l'aménagement d'entrée de village au lotissement des Primevères. D'autres devis sont en cours.

08.04. Prolongation de la saison de chasse

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la publication de l'arrêté préfectoral du 25 janvier 2021 prolongeant jusqu'au 28 février 2021, la possibilité de prélever des espèces soumises à plan de chasse (cerf, chevreuil, daim) sur les lots de la commune de Weinbourg et ce sous le mode de chasse (affût, poussée, battue) à la convenance du locataire.

08.05. Affaires scolaires

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, lundi 1^{er} février 2021, Madame Olivia HUMANN et lui-même ont participé à une réunion avec l'IEN, Madame Stéphanie DIDOT, une représentante de la Communauté des communes Hanau-La Petite Pierre, Madame Laurence JOST-LIENHARD, et les maires et élus en charge des affaires scolaires des communes d'Obersoultzbach et Weiterswiller.

Il a été question des effectifs d'élèves présents et à venir dans le RPI. Pour l'année scolaire 2021/2022, 94 élèves sont pressentis, ce qui représente un manque de deux élèves par rapport au seuil de fermeture qui est fixé à 96 élèves pour 5 classes.

Même si ce creux démographique se confirme et parce que les élèves du RPI pourront intégrer l'accueil périscolaire d'Ingwiller à son ouverture en janvier 2023, le Directeur académique des services de l'Education nationale du Bas-Rhin laisse une année de réflexion aux maires du RPI pour faire évoluer le tissu scolaire en place. Très rapidement, les élus en charge des affaires scolaires vont se revoir pour travailler sur de nouvelles maquettes.

08.06. Compte-rendu du travail en commissions

Commission 1 : La commission demande de faire établir systématiquement différents devis pour des travaux dans la commune pouvoir faire une comparaison et impliquer la commission 1. Cette dernière établira un processus à destination des autres commissions pour gérer le chiffrage des différentes dépenses.

Commission 2 : L'entreprise GERNER a été contactée pour établir différents devis, en attente de réponse :

- Pour des panneaux sens interdit pour la Rue des Primevères, afin de rendre cette rue à sens unique,
- Pour mise en place dans la Rue de l'Homme d'une priorité à la circulation sortante et d'une chaussée rétrécie (pose de plots et différents panneaux)
- Pour la mise en priorité à droite dans le village (trois panneaux et marquage au sol).

Commission 3 : RAS

Commission 4 : RAS

Commission 5 : RAS

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire remercie les membres et lève la séance à 22h25.

Weinbourg, le 3 février 2021

Le maire,
Yves RUDIO

